



***Trouble spécifique d'apprentissage
de la lecture et de l'écriture
(dyslexie-dysorthographe)***

Démarche d'évaluation

Septembre 2007

Membres du comité

Danielle Millette, enseignante-orthopédagogue

Chantal Provost, enseignante-orthopédagogue

Josée Campbell, orthophoniste

Johanne Lenneville, orthophoniste

Édith Touchette, psychologue

Caroline Lepage, psychologue

Caroline Germain, CP des SÉC et de l'AS



Préambule

Acquérir des compétences en lecture et en écriture est au coeur du cheminement scolaire de tous les élèves et particulièrement de ceux ayant une dyslexie-dysorthographe. La mission de l'école est de guider chacun à la réussite. Les difficultés éprouvées par un élève exigent la mise en place de mesures préventives par les intervenants. Il sera aussi important de réaliser des interventions pour mieux cerner la problématique réelle de l'élève avant d'entamer un processus d'identification menant à une conclusion de trouble spécifique d'apprentissage. Le travail en équipe multidisciplinaire visera à mieux comprendre, évaluer et intervenir auprès de cette clientèle.

À cette fin, une démarche a été entreprise par les intervenants concernés par l'identification de l'élève pouvant éprouver des difficultés d'apprentissage. Cette dernière permettra d'infirmier ou de confirmer la conclusion de trouble spécifique d'apprentissage.

En vue d'alléger le texte et faciliter la lecture, la formule TSA de la lecture et de l'écriture a été remplacée par l'abréviation TSA.



Mandats du comité

À l'automne 2006, un comité de travail composé de deux orthophonistes, deux orthopédagogues, deux psychologues, de la conseillère pédagogique des services éducatifs complémentaires avait pour mandat d'élaborer une démarche d'évaluation comprenant les points suivants :

- Présenter une définition claire du trouble spécifique d'apprentissage de la lecture et de l'écriture;
- Clarifier le processus d'évaluation menant à une conclusion de dyslexie-dysorthographe;
- Déterminer le rôle des divers intervenants en matière d'évaluation.

Définition

Nous avons regroupé dans la définition suivante, les conditions et les éléments qui nous semblaient les plus fréquemment relevés dans la littérature.

La dyslexie-dysorthographe est un trouble d'apprentissage d'origine constitutionnelle qui se caractérise par une difficulté **importante**, **persistante** et **spécifique** dans l'identification et la production de mots écrits. On entend par,

Difficulté importante (Van Hout et Estienne, 1994)

- ☐ Se manifeste par un écart significatif entre la performance escomptée (selon les attentes du cycle en cours, l'âge chronologique et le potentiel intellectuel) et la performance effective en lecture et en écriture.

Difficulté persistante (CSDGS, 1999 et Laplante, 1999, 2003, 2005)

- ☐ Se manifeste par peu d'amélioration en dépit d'interventions adaptées c'est-à-dire difficultés qui demeurent présentes malgré des interventions adaptées aux besoins et difficultés de l'élève.

Difficulté spécifique (Laplante, 1999, 2003, 2005)

- ☐ Ne présente pas de difficulté dans les disciplines autres que celles faisant appel à la lecture et à l'écriture.
- ☐ Se manifeste par un retard pouvant se généraliser à toutes les disciplines en cours de cheminement scolaire, au fur et à mesure que le recours à la lecture comme moyen pour acquérir de nouvelles connaissances s'accroît.

Avant de confirmer un TSA de la lecture et de l'écriture, il convient de vérifier si ce dernier n'est pas la conséquence directe du parcours scolaire particulier de l'élève en lien avec :

- une problématique psychoaffective, psychopathologique ou médicale;
- des carences dans l'environnement socioculturel;
- une langue maternelle autre que le français;
- des déficits d'acuité visuelle ou auditive (voir tableau II).

Rôles des intervenants et étapes pour l'identification d'un élève pouvant présenter un trouble spécifique d'apprentissage

Prévention

Au tableau I, le processus d'évaluation d'un élève pouvant avoir un TSA démarre en privilégiant la prévention. Plusieurs intervenants (direction, titulaire, parents, orthopédagogue, orthophoniste, psychologue, psychoéducateur) peuvent être interpellés pour agir dès l'observation des premiers signes de difficultés. Il s'avère important à cette étape de recommander un dépistage au niveau auditif et visuel.

Interventions

Le titulaire met en place dans sa classe les moyens suggérés par les divers intervenants pour venir en aide à l'élève. Si le titulaire juge que ses interventions ne répondent pas suffisamment aux besoins de l'élève, il peut faire une demande de service en orthopédagogie à sa direction en complétant le « formulaire d'accès au service ».

La démarche d'aide se poursuit par un travail de collaboration entre le titulaire et l'orthopédagogue de l'école. Ces derniers détermineront ensemble les actions à poser en service direct et indirect. Ainsi, ils mettront en place des interventions différenciées, soit dans le contexte de la classe ou à l'extérieur de la classe, afin d'offrir une intervention soutenue et adaptée à l'élève. À ce niveau, l'accompagnement de l'orthopédagogue a pour but de préciser la problématique vécue par l'élève.

Si les difficultés persistent

Si les difficultés de l'élève persistent malgré les interventions réalisées par le titulaire en collaboration avec l'orthopédagogue, la démarche de plan d'intervention doit être entreprise. Pour ce faire, les intervenants impliqués mettent en commun les informations relatives à l'élève pour permettre à l'orthopédagogue de réaliser son profil orthopédagogique (tableau II, section A).

Si des indices de TSA sont présents à la suite de l'évaluation orthopédagogique, il élabore des mesures de rééducation en lien avec la nature des difficultés relevées dans son évaluation. À ce stade-ci, une évaluation psychologique est demandée (tableau II, section B); il est important de s'assurer d'obtenir l'autorisation parentale. Au préalable, vérifier si une évaluation récente n'est pas déjà présente au dossier de l'élève. L'évaluation psychologique est nécessaire afin de corroborer les indices du trouble spécifique.

Il est entendu que si l'élève présente une déficience intellectuelle, la démarche d'identification du TSA est arrêtée.

Si les indices de TSA sont insuffisants, le titulaire et l'orthopédagogue poursuivent leurs interventions à la lumière des nouvelles données recueillies. Les différents intervenants peuvent aussi être sollicités pour la poursuite des observations.

Si les données sont concluantes

Dans le cadre du plan d'intervention chez l'élève ayant suffisamment d'indices de TSA, une demande d'évaluation orthophonique est acheminée (tableau II, section C). À cette étape, il faut s'assurer que les parents soient d'accord quant à la poursuite de l'évaluation.

Révision du plan d'intervention

Une fois l'évaluation orthophonique complétée, un avis professionnel est remis à la direction et l'orthophoniste concernée est invitée à la rencontre du plan d'intervention. Dans l'avis professionnel, on retrouve une conclusion orthophonique, des recommandations et des mesures adaptatives. Lors de la révision du PI en équipe multidisciplinaire, les intervenants prennent en considération les recommandations de l'orthophoniste et la rééducation de l'orthopédagogue est ajustée aux nouvelles données.



Conclusion

En guise de conclusion, il nous fait plaisir de vous offrir ce document qui, nous l'espérons, vous aidera à mieux entreprendre la démarche d'évaluation chez l'élève présentant une difficulté d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Si votre élève reçoit la conclusion orthophonique de TSA de la lecture et de l'écriture (dyslexie-dysorthographe), il sera important de lui proposer des interventions différenciées. Les recommandations de l'orthophoniste, la rééducation de l'orthopédagogue et les mesures adaptatives mises en place en classe par le titulaire contribueront à une plus grande réussite chez ce dernier.

Étapes d'identification d'un élève pouvant présenter un TSA

PRÉVENTION

Titulaire, orthopédagogue, psychologue, psychoéducateur, orthophoniste,
parents et direction

Dépistage au niveau auditif et visuel

INTERVENTIONS

1. Titulaire
2. Demande de services en orthopédagogie par le titulaire (SC-EC-001)
3. Titulaire, orthopédagogue
 - service direct et
 - service indirect

SI LES DIFFICULTÉS PERSISTENT

1. Mise en commun des informations par les différents intervenants
2. Profil orthopédagogique (Tableau II, section A)
3. Rencontre P.I.

ou

* Indices de TSA :

- Profil psychologique
(Tableau II, section B)
- Rééducation
orthopédagogique

* Indices de TSA insuffisants :

- Poursuite des observations par les
différents intervenants
- Interventions du titulaire et de
l'orthopédagogue

SI LES DONNÉES SONT CONCLUANTES

Profil orthophonique
(Tableau II, section C)

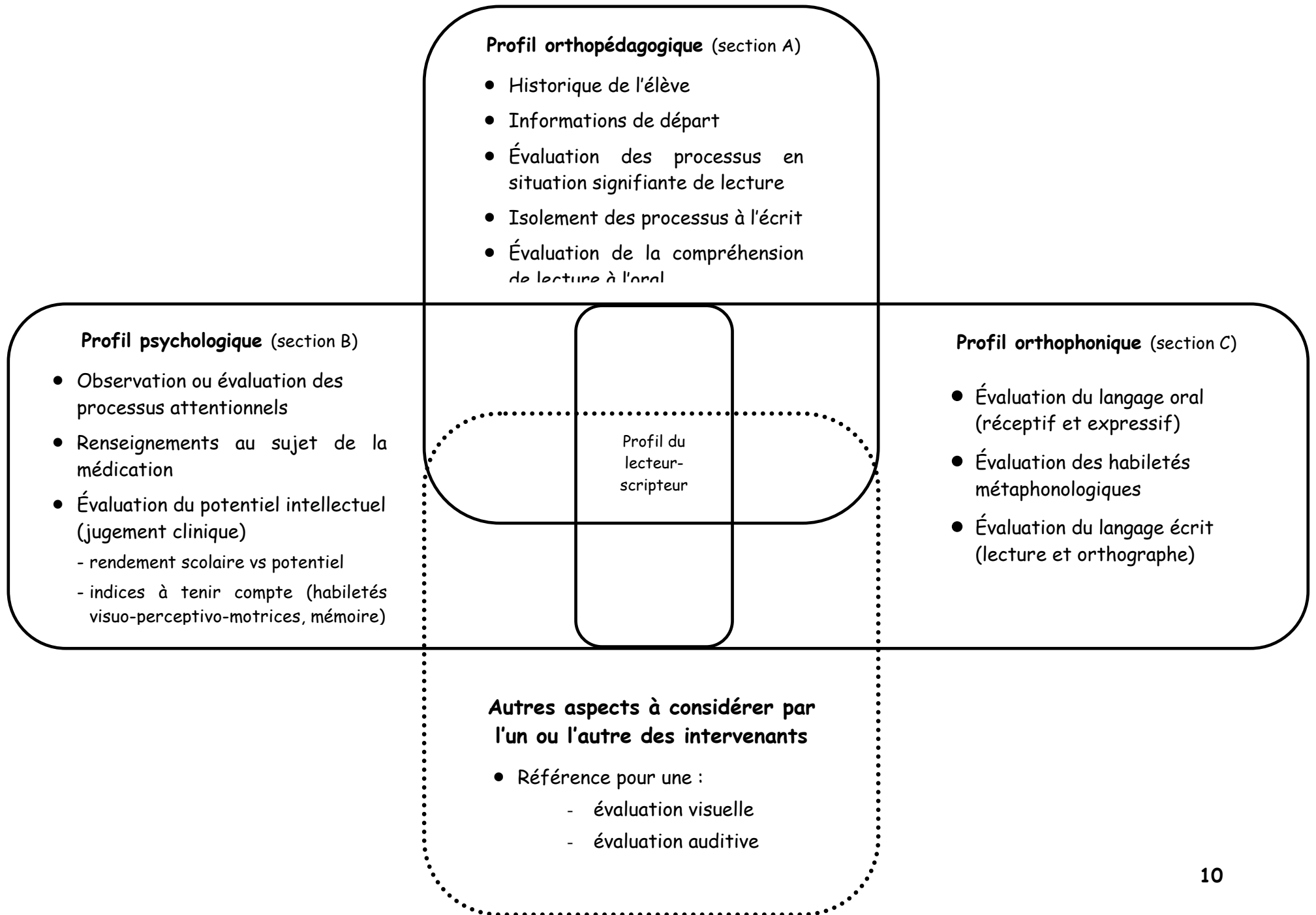
Démarche du plan d'intervention

RÉVISION DU P.I.

- Prise en considération des recommandations de l'orthophoniste
 - Ajustement de la rééducation orthopédagogique

Rôles des intervenants pour l'identification d'un élève présentant un TSA

Tableau II



Section A

Profil orthopédagogique

Historique de l'élève

- Divers suivis reçus
- Code de difficulté
- Évaluations professionnelles (psychologie, orthophonie)
- Résultats scolaires

Informations de départ (niveau 0)

- Compétences en lecture
- Compétences en écriture
- Compétences dans d'autres disciplines
- Observations diverses (ex. motivation, attitudes, habiletés langagières, attention/concentration, connaissances générales)

Évaluation des processus de lecture et d'écriture (niveau 1)

- Conclusion de l'analyse des méprises en situation signifiante

Isolement des processus à l'écrit (niveau 2)

- Conclusion de l'analyse des paralexies et paragraphies de mots isolées et de non mots

Évaluation de la compréhension de lecture à l'oral (niveau 3)

- Conclusion de l'analyse des macroprocessus et des processus d'intégration

Il est évident que l'évaluation des processus inscrits pour chacun des niveaux n'est qu'une partie de l'évaluation réalisée par l'orthopédagogue.

Une évaluation complète des processus (macroprocessus, élaboration, intégration, métacognitifs) demeure nécessaire afin de bien cibler le profil du lecteur. Celui-ci s'avère indispensable pour la rééducation.

Section B

Profil psychologique

(remis uniquement à l'orthophoniste et ne se retrouve pas dans le dossier d'aide)

**Processus attentionnels
(observation ou évaluation)**

Renseignements au sujet de la médication

Évaluation du potentiel intellectuel (jugement clinique)

- Rendement scolaire vs potentiel
- Indices à tenir compte :
 - ⇒ mémoire auditive à court terme
 - ⇒ mémoire de travail
 - ⇒ mémoire visuelle
 - ⇒ accès lexical → présence de paralexies
 - ⇒ catégorisation
 - ⇒ notions temporelles
 - ⇒ processus séquentiels

* Un avis professionnel sera remis à la direction.

Section C

Profil orthophonique

(remis uniquement à l'orthopédagogue,
avec l'autorisation parentale)

Synthèse des habiletés de l'enfant

Évaluation du langage oral

- Réceptif
- Expressif

Évaluation des habiletés métaphonologiques

Évaluation du langage écrit

- Lecture
 - ⇒ compréhension
 - ⇒ stratégies
- Orthographe

Autres habiletés observées

Conclusion orthophonique

Recommandations

* Un avis professionnel sera remis à la direction (à déposer au dossier d'aide).
La conclusion orthophonique et les recommandations s'y retrouveront.